



SOMMAIRE

1. Aides déclenchées pour les élevages foyers de la FCO
2. Fertilisation des prairies permanentes 7^{ème} PAR

AGENDA

Comment mieux gérer mes prairies ?

6 novembre 2024
13h30 - 16h30

15 rue de la Plaine à
Camphin-en-Pévèle

La place de la haie et de l'arbre dans les systèmes d'élevage

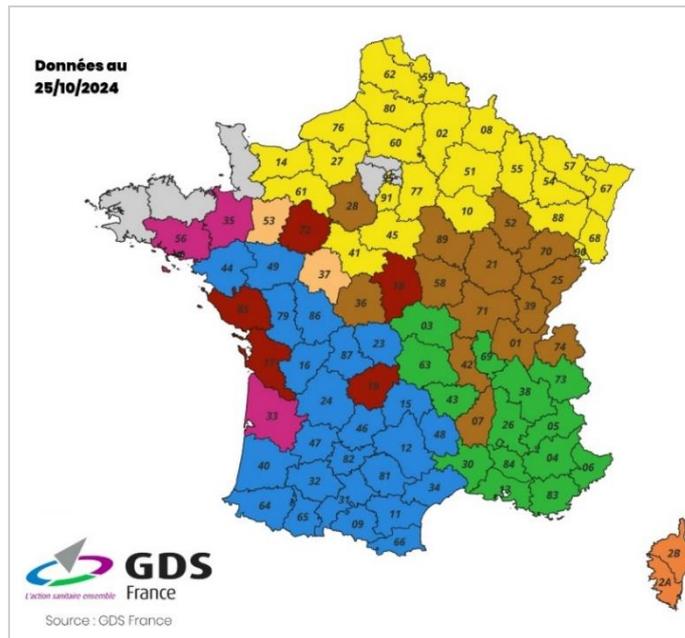
26 novembre 2024
9h30 – 16h

La ferme nuage,
Beaurieux (Avesnois)
et
Les Bio'Prés, Wallers
Arenberg (Parc Scarpe
Escout)

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Les aides déclenchées pour les élevages foyers de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Au 24 octobre, la France dénombre 6 595 foyers connus de FCO de sérotype 3 ; pour 2 812 déclarés au 19 septembre.



Cas cliniques confirmés

- MHE
- MHE + FCO-8
- MHE + FCO-3
- FCO-8
- FCO-8 + FCO-4
- FCO-3
- FCO-3 + FCO-8
- FCO-3 + FCO-8 + MHE

Face à ces chiffres, un plan d'urgence de 75 millions d'euros a été déclenché par l'Etat dont les modalités sont toujours en cours de discussion.

Parallèlement à cela, la Région Hauts-de-France a mis en place dès maintenant deux dispositifs pour limiter les conséquences sur la reproduction des animaux et la pérennité des exploitations :

- Prise en charge des frais financiers liés au réaménagement des encours financiers.
- Prise en charge des tests de fertilité ovins et bovins dans le cadre de la FCO.

Pour y prétendre, téléchargez les formulaires via le lien ci-dessous :

[Aides aux éleveurs dont le cheptel a été touché par la fièvre catarrhale ovine - FCO - Guide des aides - Région Hauts-de-France](#)

La date limite de dépôt des dossiers est le 15 octobre 2025. L'instruction des demandes pour l'aide régionale se fait au fil de l'eau.

Attention tout de même, votre éligibilité dépend de la reconnaissance de votre élevage en tant que foyer, à savoir, un test PCR positif **ET** des symptômes visibles. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre vétérinaire qui se chargera d'effectuer le test et les démarches qui sont prises en charge par l'Etat.

En tout état de cause, nous vous conseillons de conserver toute pièce justificative qui pourrait être demandée ultérieurement (bons d'enlèvement équarrissage, ordonnances, photos des symptômes, etc).

Pour tout questionnement supplémentaire, contactez votre conseiller Chambre d'agriculture et/ou votre vétérinaire.

Lucile JANOT et Louise DELEVAQUE

2. Fertilisation : fumure de fond sur prairies permanentes

Le tableau ci-dessous montre la période réglementaire d'épandage pour les fumiers et les lisiers. Les couverts de prairies sont indiqués car traditionnellement, les fosses pleines ou à moitié pleines sont épandues en ce moment. Cet article permet de maximiser l'épandage sur vos parcelles si nécessaire.

Calendrier d'épandage – PAR 7

Types Ia et Ib

Type Ia : Fumiers compacts non susceptibles d'écoulement ; composts d'effluents d'élevage (hors composts de fientes) ; composts de fractions solides de digestats ; composts matures de déchets verts ; composts d'OMR ; composts de marcs de raisins. Valeurs guides : C/N > 10 et Nmin/Ntot < 20% et ISMO > 70%

Type Ib : Déjections animales avec litière non compacts susceptibles d'écoulement (hors fumiers de volailles) ; composts de boues ; composts de biodéchets. Valeurs guides : C/N > 8 et Nmin/Ntot ≥ 20% et < 40% et ISMO > 50%

Culture ou couvert fertilisé		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Plafond APLSH
Culture principale récoltée l'année suivante	céréales d'automne													
	colza													
	légumes implantés à partir du 1er juin													
Couvert d'interculture longue	CINE détruit ou CIE exporté l'année suivante	ia et ib	(1) (2) (3)										(1) (2) (3)	
	CINE détruit ou CIE exporté avant la fin de l'année	ia	(1) (2) (3)										(1) (2) (3)	
		ib	(1) (2) (3)										(1) (2) (3)	
Couvert d'interculture courte	CINE ou CIE													
Culture de printemps et légumes implantés avant le 1er juin	ia													
	ib													
Prairies implantées depuis plus de 6 mois et luzerne		(12)											(12)	
Vignes, Cultures pérennes, maraichères, vergers, porte-graines														
Sol non cultivé														

<p>Légendes</p> <p>(1) Epandage interdit</p> <p>(1) Epandage interdit, sauf cas particuliers précisés dans la note</p> <p>orge Epandage interdit, sauf pour la ou les culture(s) indiquée(s)</p> <p> Epandage possible (sous réserve du respect du plafond d'APLSH, le cas échéant)</p> <p> Epandage possible sous conditions</p> <p>CIE : couvert d'interculture exporté (dérobée, CIVE, couverts fauchés ou pâturés)</p>	<p>Plafonds d'APLSH</p> <p>Certains apports sont limités en quantités cumulées à 70 kgN/ha potentiellement libéré en sortie d'hiver (APLSH) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les apports avant ou sur CI à compter de la récolte du précédent - Les apports sur prairies permanentes à compter du 01/09 <p><input checked="" type="checkbox"/> Apports à prendre en compte dans le calcul du plafond d'APLSH</p>
---	---

Type II

Lisiers, fientes de volailles (y compris séchées), fumiers de volailles, fraction liquide issue de raclage ou de séparation de phase des lisiers, effluents peu chargés, vinasses de betterave ; farines, tourteaux de ricin, guanos, eaux résiduaires ; digestats bruts et fraction liquides de digestats de méthanisation. Tout effluents qui n'entre pas dans les catégories précédentes

Culture ou couvert fertilisé		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Plafond APLSH
Culture principale récoltée l'année suivante	céréales d'automne													
	colza													
	légumes implantés à partir du 1er juin													
Couvert d'interculture longue	CINE détruit ou CIE exporté l'année suivante	(1) (2) (3) (10)											(1) (2) (3) (10)	
	CINE détruit ou CIE exporté avant la fin de l'année	(1) (2) (3) (11)											(1) (2) (3) (11)	
Couvert d'interculture courte	CINE ou CIE													
Culture de printemps et légumes implantés avant le 1er juin									(8)					
Prairies implantées depuis plus de 6 mois et luzerne		(9) (12)											(9) (12)	
Vignes														
Cultures pérennes, maraichères, vergers, porte-graines														
Sol non cultivé														

Notes qui concernent les effluents peu chargés : effluents issus d'un traitement d'effluent brut et ayant une quantité d'azote inférieure à 0,5 kg/m³ ; effluents de traite (eaux blanches et vertes).

(9)	Sur prairies, l'épandage est autorisé dans la limite de 20 kg/ha d'APLSH
(12)	Pour les effluents d'IAA ICPE soumis à autorisation avec plan d'épandage, l'épandage sur luzerne peut être réalisé après la dernière coupe de l'année, sous réserve de la mise en place d'un suivi de reliquats azotés avant épandage.

Le phosphore et la potasse, qu'est-ce que c'est ?

Le phosphore est un élément essentiel au développement des racines et de la végétation au printemps. Il favorise l'enracinement et est nécessaire à l'alimentation des animaux.

Quels sont les signes d'une carence en phosphore ?

- Croissance de la plante ralentie,
- Réduction du tallage,
- Décoloration de couleur mauve sur les graminées,
- Des feuilles jaunâtres et tâchées de points bruns sur les légumineuses.

La potasse est un élément très consommé par l'herbe, elle participe à la formation et la croissance des cellules de la plante.

Quels sont les signes d'une carence en potassium ?

- Dessèchement du couvert sur graminées et légumineuses,
- Retard de croissance,
- Des feuilles décolorées qui brunissent aux extrémités et s'enroulent.

Le point sur les outils de pilotage de la fertilisation :

Dans le cas de la prairie temporaire qui s'intègre dans une rotation, on se servira des méthodes de calcul préconisées par le Comifer en fonction des analyses de sol. Pour les prairies permanentes, l'analyse de terre pose des problèmes d'interprétations. Il est donc préférable de faire une analyse foliaire pour le pilotage de la fertilisation PK.

Les prélèvements doivent être effectués en pleine pousse de l'herbe, lorsque le rendement est entre 2 et 5 TMS/ha. Plusieurs conditions doivent être respectées : un délai après tout apport de fertilisant d'au moins un mois ; avoir moins de 20% de légumineuses. On constituera un prélèvement d'au moins 500 g d'herbes prélevées à 5 cm du sol. L'échantillon se composera d'herbes ramassées sur l'ensemble de la parcelle. Après l'analyse de l'herbe, on obtient un indice IP - IK.

En fonction des résultats, voici les stratégies possibles :

Tableau 1 : Conséquences pour la fertilisation

Phosphore	Indice	Potasse
Impasse possible 2 à 3 ans	>120 Excédentaire	Impasse possible 1 à 2 ans
Impasse possible 1 à 2 ans	120 Très satisfaisant	Réduire les apports habituels
Maintenir les apports actuels	100 Satisfaisant	Maintenir les apports actuels
Augmenter les apports	80 Insuffisant	Augmenter les apports
Apporter 60 unités de P2O5	60 Très insuffisant	Apporter 120 à 150 unités de K2O

La gestion de la fertilisation sans analyse :

Même si l'on vous conseille des analyses d'herbe, il est possible de gérer sa fertilisation sans ces valeurs.

Voici les besoins de la prairie en fonction du type d'exploitation afin de cibler vos épandages.

(Valeur en unité/Ha)	P	K
Pâturage extensif*	30	30
Pâturage classique	30	0
Foin (100% récolté)	100	190
Ensilage d'herbe (100% récolté)	100	250
Mixte 1 coupe d'ensilage puis pâturage	50	90
Mixte, 2 coupes d'ensilage puis pâturage	80	180

*Lorsque les prairies sont utilisées extensivement, les restitutions au pâturage sont plus faibles, ce qui explique le besoin d'apport.

Utilisation des effluents d'élevage :

Idéalement, il faut analyser les effluents d'élevage, surtout les lisiers qui peuvent être fluctuants si la fosse n'est pas couverte. Faute de mieux, vous pouvez vous baser sur les références suivantes :

	Azote total	Phosphore	Potassium
Fumiers de bovins	5 à 7	2 à 4	5 à 11
Fumiers composté	5 à 7	3,3 à 4,9	6,5 à 11
Lisier de bovins	1,5 à 3	0,4 à 1,4	1,3 à 2,8

Valeurs données à titre indicatives, elles sont fluctuantes en fonction du type d'animaux, de l'alimentation, du mode de logement et du mode de stockage.

En règle générale, on peut considérer que la potasse des effluents d'élevage est disponible à 100% et le phosphore entre 65 et 100% (65% pour les effluents volailles, 85% pour les lisiers de porcs et 100% pour les autres effluents). Les effluents de bovins sont donc 100% disponibles pour la fertilisation.

Margaux ANSEL et Christelle RECOPE

3. Vu en prairie

Retour sur le tour de plaine fertilité des sols chez Sébastien et Hugo Bauduin à Warlaing (59) le 29 octobre. Parcelle en trèfle violet sur sols sablo-limoneux.

Plusieurs tests ont été réalisés pour évaluer la fertilité de la parcelle : prélèvement à la tarière pour déterminer les horizons, slake test (évaluation de la stabilité structurale du sol), test à l'eau oxygénée (évaluation de la teneur en MO), test à l'acide chloridrique (évaluation de la teneur en calcaire), test bêche et pénétromètre.

Les participants ont également échangé sur les observations qu'ils font dans leurs parcelles et leurs pratiques. Quelques apports d'informations ont été donnés sur les couverts végétaux.



Louise DELEVAQUE

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 – 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)